

N° 1236 ONSSA/DAF/DRHS/SGRH

Rabat, le 08 MARS 2022

DECISION

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature pour pourvoir au poste de responsabilité suivant :

Direction	Poste vacant
Darâa Tafilelt	Division des Contrôles et de la Protection des Végétaux d'Errachidia

H /

..//

Article 2 : L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Disposer d'au moins de 4 ans d'ancienneté en qualité de titulaire ;
- Etre classé, au moins au grade d'Ingénieur d'Etat ou de Médecin Vétérinaire à des grades équivalents.

Article 3 : Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes (en 4 exemplaires) :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le 25 MARS 2022.....sous pli fermé.

Article 5 : La présente décision est affichée sur les sites : www.onssa.gov.ma et www.emploi-public.ma

NB : Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération si elle parvient hors délai.

H ✓

ONSSA
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ONSSA
ET PAR DÉLÉGATION
LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Signé : Abdelhak BENEJLOUN